

CONSEIL A LA VIE COLLEGIENNE



Cette année, il a été mis en place au sein du collège, un conseil à la vie collégienne (CVC). En effet, ce projet s'intègre au sein d'une problématique large visant à favoriser un climat serein propice aux apprentissages.

Il s'agit d'impliquer et de responsabiliser les collégiens concernant le fonctionnement de l'établissement, de créer un sentiment d'appartenance en les considérant comme acteurs et interlocuteurs reconnus au sein du collège.

Le Conseil de la Vie Collégienne est un outil favorisant l'apprentissage de la citoyenneté, et plus globalement les compétences 6 et 7 du socle commun.

Notamment la compétence 6 (« les compétences sociales et civiques ») et la compétence 7 (« l'autonomie et l'initiative »).